

Fiche de Données de Sécurité **Règlement(CE) N° 1907/2006, 1272/2008**

Date d'impression le 13.05.2015

Révision: 13.05.2015

SECTION 1: Identification de la matière/produit et de l'entreprise/l'établissement

1.1 Identification du produit

Nom commercial: ruban adhésif PowerRepair

1.2 Utilisations identifiées du produit et utilisations déconseillées

Application du produit:

Pour les réparations à domicile /industriels/de plomberie/ou pour produits automobiles

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur:

Yellow Star Trading

Kompas 32, 1319DJ, Almere, Pays-Bas

Tél: 0031.36.5298050

Fax: 0031.36.5298049

Courrier électronique: info@powerrepair.eu

1.4 Numéros de téléphone d'urgence:

L. Le Belle Tél: 0031.6543543

R. van Look Tél: 0031.644156695

1.5 Numéros de référence: SHHG1504013524SD; SHAHG1507876201

1.6 Remarque:

Ce produit doit être classifié comme étant susceptible de contenir des substances qui ne sont pas destinées à être libérées et ne répond pas au champ d'application de la directive (CE) N° 1907/2006. Cette FDS est créée pour les clients uniquement.

SECTION 2: Identification des risques

2.1 Classification de la substance ou du produit

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP

La classification selon la directive 67/548 / CEE ou la directive 1999/45 / CE ne s'applique pas.

Informations concernant les dangers particuliers pour l'environnement:

Le produit ne doit pas être étiqueté en raison de la procédure de calcul du règlement (CE) n° 1272/2008.

Système de classification:

La classification est conforme à la dernière édition de la directive 67/548 / CEE, 1999/45 / CE et au règlement (CE) n° 1272/2008, ainsi que des données détaillées sur la société.

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Sans objet

Pictogrammes de danger : Sans objet

Mot indicateur : Sans objet

Composants dangereux déterminant l'étiquetage: Sans objet.

Mentions de danger : Sans objet

Conseils de prudence : Sans objet

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PvB : Sans objet

vPvB : Sans objet

SECTION 3: Composition / Informations concernant les ingrédients

3.2 Caractéristiques chimiques : Mélanges

Description: Mélange des substances citées -ci dessous avec additifs non dangereux.

SECTION 4: Mesures d'urgence

4.1 Description des premières mesures d'urgence

En cas d'inhalation: Introduire de l'air frais; consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau:

Se laver immédiatement avec de l'eau et du savon et bien rincer.

Si l'irritation de la peau continue, consultez un médecin.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente.

4.2 Les principaux symptômes et effets, à la fois aigus et différés. Aucune autre information disponible.

4.3 Indication de tout soin médical immédiat et traitement spécial nécessaire.

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

En cas de contact avec la peau:

CO2 en poudre ou eau pulvérisée. Combattre l'incendie avec de l'eau pulvérisée ou une mousse résistant à l'alcool.

Si l'irritation de la peau continue, consultez un médecin.

5.2 Risques résultant de la substance ou du mélange. Pas d'informations importantes disponibles

5.3 Conseils pour le pompier

Équipement de protection:

Porter une combinaison entièrement protégée

Dispositif de protection respiratoire de la bouche.

SECTION 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

Éviter la formation de poussière.

Conserver à l'écart des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets des fumées / poussières / aérosols

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas laisser écouler dans les égouts / les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Ramassez par moyen mécanique.

Traiter le produit contaminé en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la sécurité de la manutention.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour les informations sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

A conserver à l'abri de la chaleur et de la lumière du soleil.

Assurer une bonne ventilation / aspiration sur le lieu de travail.

Empêcher la formation de poussière.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer.

Mesures normales pour la prévention contre les incendies.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Exigences à respecter par les entrepôts et les récipients:

Stockez dans un endroit frais.

Conservez uniquement dans le récipient d'origine

Informations sur le stockage commun:

Stockez dans un endroit frais.

Conservez uniquement dans le récipient d'origine.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage: conserver dans un environnement froid et sec dans des récipients bien fermés.

7.3 Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Aucune autre information disponible.

SECTION 8: Contrôles des expositions / protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller sur le lieu de travail.

1333-86-4 carbone noir (1,0%)

WEL (Royaume-Uni) : Valeur à court terme: 7 mg/m³

Valeur à long terme: 3,5 mg/m³

VME (France) : Valeur à long terme : 3,5 mg/m³

DNELs: Non applicable.

PNECs: Non applicable.

Informations complémentaires: Les listes en vigueur lors de la fabrication ont été utilisées comme base.

8.2 Contrôles de l'exposition

Selon la composition indiquée dans la section 3, les mesures suivantes sont destinées aux mesures de sécurité au travail.

Contrôles d'ingénierie appropriés Consultez la section 7 pour toutes informations sur l'agencement des installations techniques.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire: appareil de protection respiratoire approprié recommandé.

Protection des mains: gants de protection

Gants de protection

Les gants doivent être imperméables et résistants au produit / à la substance / à la préparation.

En raison des essais manquants, aucune recommandation sur le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit / la préparation / le mélange chimique.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Matériel des gants:

La sélection des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit est préparé de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de rupture exact du temps doit être découvert par le fabricant des gants de protection et doit être observé.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Les mesures de contrôle doivent être prises conformément à la législation communautaire en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base****Informations générales****Apparence:**

Forme:	solide
Couleur:	Noir ou Rouge
Odeur: Inodore	
Seuil d'odeur:	données non disponibles.
Données de la Valeur pH	données non disponibles.

Changement d'état:

Point de fusion / gamme de fusion:	données non disponibles.
Point de congélation:	données non disponibles.
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition:	données non disponibles.
Point d'éclair:	données non disponibles.
Inflammabilité:	données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	données non disponibles.
Température de décomposition:	données non disponibles.

Auto-inflammation:

le produit n'est pas auto-inflammable.

Propriétés explosives:

le produit ne présente aucun risque d'explosion.

Limites d'explosion

En bas:	données non disponibles.
En haut:	données non disponibles.

Propriétés comburantes:

Pression de vapeur:	données non disponibles.
Densité:	données non disponibles.
Densité relative:	données non disponibles.
Densité de vapeur:	données non disponibles.
Evaporation:	données non disponibles.
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau:	données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol / eau)	données non disponibles.
Viscosité:	
Dynamique:	données non disponibles.
Cinématique:	données non disponibles.

9.2 Autres informations :

Aucune autre information n'est disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Aucune autre information disponible.

10.5 Matières incompatibles : Aucune autre information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD / LC50 pertinentes pour la classification

1333-86-4 noir de carbone

Oral LD50 > 8000 mg / kg (rat)

Dermal LD50 > 3000 mg / kg (lapin)

Effets primaires d'irritation :

Corrosion / irritation cutanée Effet irritant possible.

Domage ou irritation graves des yeux Effet irritant possible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation possible.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage selon les directives de l'UE 67/548 / CEE, 1999/45 / CE et le règlement 1272/2008 / CE.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution: données non disponibles.

Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité: données non disponibles.

Toxicité à dose répétée: données non disponibles.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

SECTION 12: Données écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Aucune autre information pertinente disponible.

12.2 Persistance et dégradation : Aucune autre information pertinente disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune autre information pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune autre information pertinente disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT: non applicable.

vPvB: non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucune autre information pertinente disponible.

12.7 Informations écologiques supplémentaires:

Notes générales:

Classe I de pollution des eaux (réglementation allemande) (auto-évaluation): peu polluant pour l'eau.

Ne laissez pas un produit non dilué ou de grandes quantités pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13: Considérations d'éliminations

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Des quantités plus petites peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

Emballage non nettoyé

Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

SECTION 14: Informations de transport

14.1 Numéro UN

ADR, IMDG, IATA

14.2 Nom d'expédition propre de l'ONU

ADR, IMDG, IATA

14.3 Classe (s) de danger pour le transport Sans objet

ADR, IMDG, IATA

Classe Sans objet

14.4 Groupe d'emballage Sans objet

ADR, IMDG, IATA Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Sans objet

14.6 Précautions particulières pour l'utilisation Sans objet

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II

pour MARPOL73 / 78 et le code IBC Sans objet

???

SECTION 15: Mentions réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et d'environnement

MAK MAK(German Maximum Workplace Concentration)

1333-86-4carbon black3B

Réglementations nationales:

Classe de pollution des eaux: Classe 1 de pollution des eaux (Auto-évaluation: danger pour l'eau limité).

Autres règlements, limitations et règlements restrictifs.

Candidature SVHC Liste de la réglementation REACH Annexe XIV Autorisation (17/12/2014)

Aucun des ingrédients n'est répertorié

Règlement REACH Annexe XIV Restriction (2/3/2015)

Aucun des ingrédients n'est répertorié

Liste d'autorisation(14/8/2014) de l'Annexe XIV du règlement REACH

Aucun des ingrédients n'est répertorié

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Le contenu et le format de cette FDS sont conformes à la directive (CE) n° 1272/2008, Directive (CE) No 1907/2006, Directive (UE) no 453/2010, directive de la Commission européenne 1999/45 / CE, 67/548 / CEE.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ:

Les informations que contient cette FDS ont été obtenues à partir de sources qui, selon nous, sont fiables. Cependant, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou les méthodes de manutention, de stockage, d'utilisation ou d'élimination, du produit sont hors de notre contrôle et peuvent être au-delà de notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous n'assumons pas la responsabilité et déclinons expressément la responsabilité pour perte, dommage ou frais découlant de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de l'élimination des produits. Cette FDS a été préparée et utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant dans un autre produit, cette FDS n'est pas applicable.

• Remarque:

Cet échantillon est susceptible d'être classé comme article contenant des substances qui ne sont pas destinées à être diffusées et il est hors de portée d'une FDS telle que définie le règlement (CE) n ° 1907/2006. Cette FDS est conçu uniquement pour la référence du client.

• Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

SGH: Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS: Chemical Abstracts Service (division de la American Chemical Society)

DNEL: niveau dérivé sans effet (REACH)

PNEC: concentration prévisible sans effet (REACH)

CL50: concentration létale, 50%

DL50: dose létale, 50 pour cent